

# RAPPORT ANNUEL

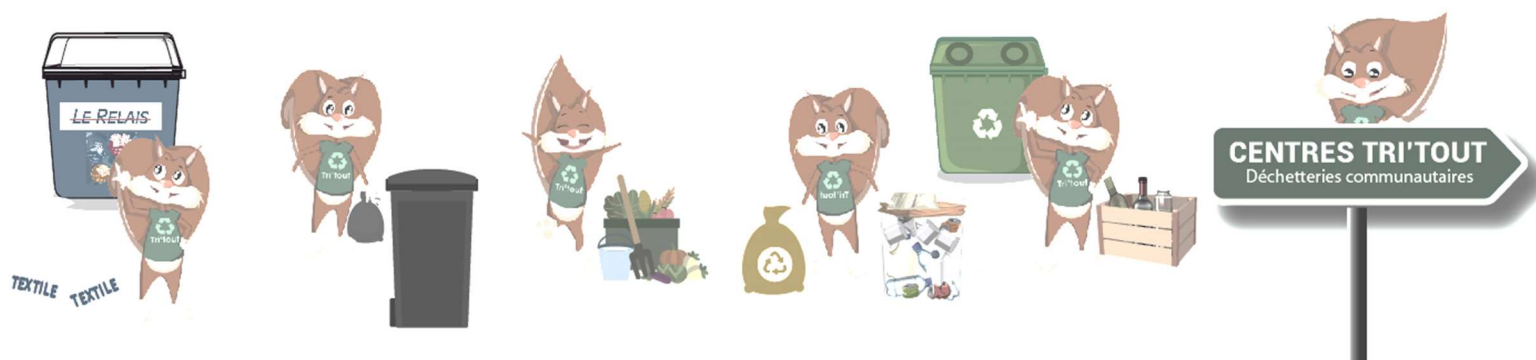
20  
22

Sur le Service Public de Prévention et de  
Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés



**GATINE  
RACAN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## Gestion des Déchets Ménagers sur le Territoire de la CC Gâtine-Racan

La Collectivité Gâtine-Racan assure depuis 2000, la collecte des déchets ménagers par le biais d'une prestation de service.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes ne gérait les déchets que pour la partie ex-Gâtine Choisilles. L'ex-partie Pays de Racan était avant cette date, gérée par le SMIOM de Couesmes. Ce syndicat, qui portait également la compétence « collecte et traitement » des déchets ménagers sur certaines communes de la CC Touraine Ouest Val de Loire, a été dissout au 31 décembre 2019.

# SOMMAIRE

20  
22

## ❖ Situation pour l'année 2022

- Territoire desservi
- Prévention des déchets
- Collecte des déchets
- Collecte des déchets : bilan
- Traitement des déchets
- Refus de tri et performance
- Les coûts
- Financement
- Evolution sur les trois dernières années

## ❖ Autres actions

## ❖ Le futur



# LEXIQUE

**CCGR**

Communauté de Communes Gâtine Racan

**CS**

Collecte Sélective

**Collecte en C0,5**

Collecte une fois toutes les deux semaines

**Collecte en C1**

Collecte une fois par semaine

**DMA**

Déchets Ménagers Assimilés

**DV**

Déchets verts

**ETP**

Equivalent Temps Plein

**ISDND**

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**JRM**

Journaux, Revues, Magazines

**Multi-Matériaux**

Emballages Ménagers et Journaux Magazines en mélange

**OMA**

Ordures ménagères et assimilés (OMR + verre + collecte sélective)

**OMR**

Ordures Ménagères Résiduelles

**PAP**

Porte à porte

**PAV**

Point d'Apport Volontaire

**RS**

Redevance spéciale

**RSHV**

Recyclables Secs Hors Verre : bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

**RSOM**

Recyclables Secs Ordures Ménagères : verre, bouteilles et flacons plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnettes, papiers

**TEOM**

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TGAP**

Taxe Générale sur les Activités Polluantes



# Situation pour l'année 2022



## Territoire desservi

### 1 - Présentation du périmètre

La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création.

Au 1er janvier 2017, les Communautés de Communes de Gâtine Choisses et Pays de Racan ont fusionné pour former la Communauté de Communes de Gâtine Choisses-Pays de Racan.

La Communauté de Communes de Gâtine Choisses-Pays de Racan se compose de 19 communes et se situe au nord de la métropole tourangelle.

La collectivité est classée par l'ADEME en typologie « rural dispersé ».

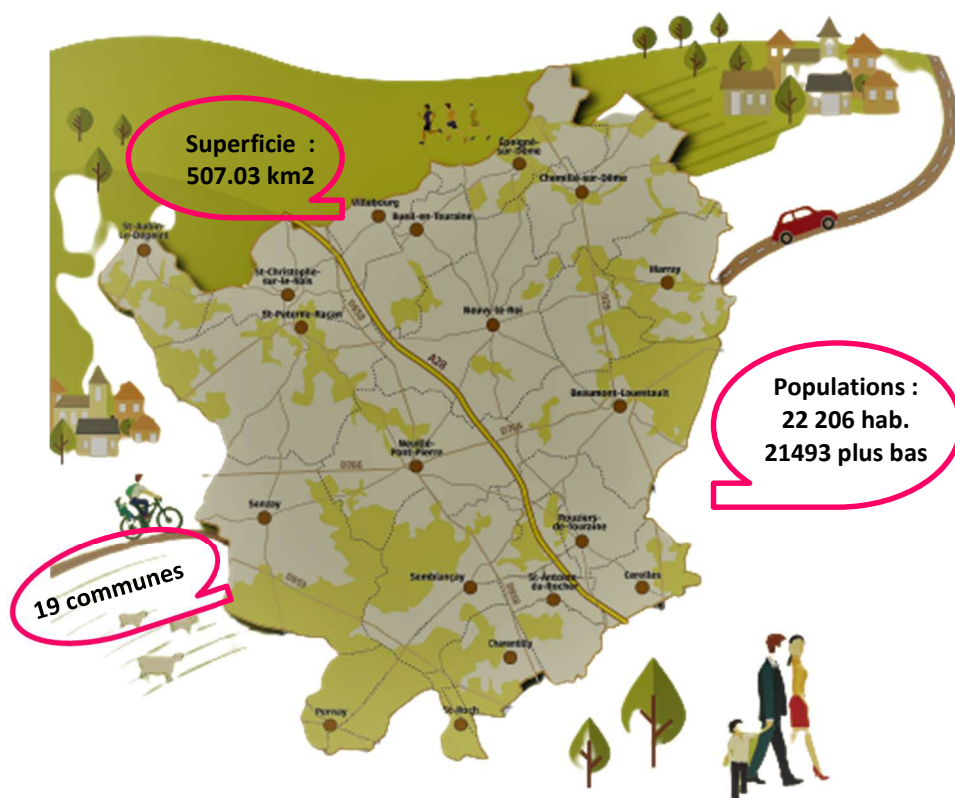
L'évolution de la population municipale INSEE montre une croissance importante sur tout le territoire (+ 5,2 %). La hausse de la population est très marquée sur l'ex. CCGC (+ 6,9 %), ce qui démontre le caractère très attractif de ce secteur, situé à proximité de Tours.

La répartition de la population sur le territoire n'est pas uniforme. Saint-Roch présente la plus forte densité de population du territoire avec 269 hab./km<sup>2</sup>, loin devant les autres communes.

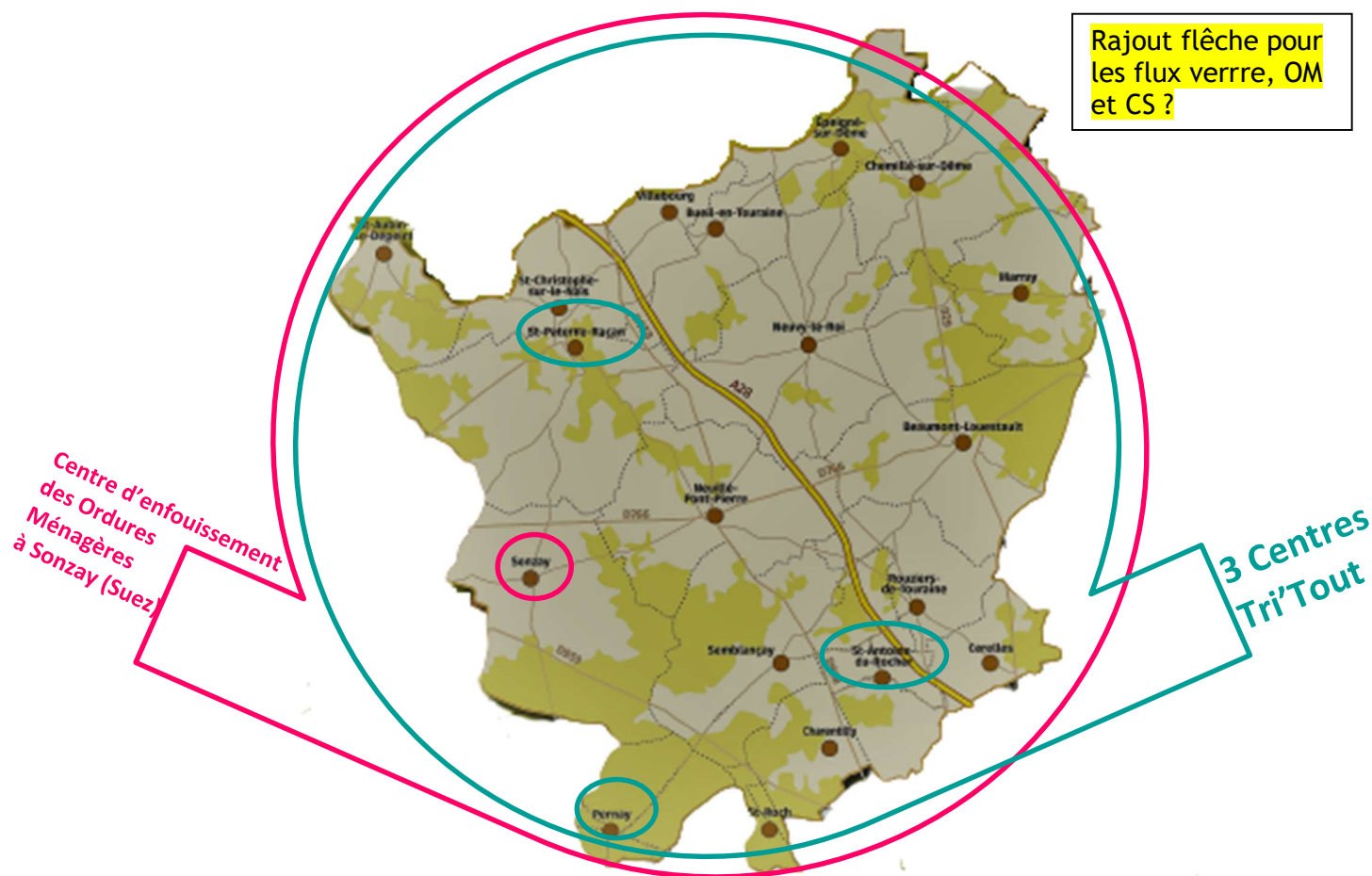
Le reste du territoire est beaucoup plus rural.

Une grande partie de l'ex. CCGC présente une densité de population supérieure à 50 hab./km<sup>2</sup>, mais inférieure à la moyenne nationale (100 hab./km<sup>2</sup>).

Excepté pour la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais, l'ensemble des communes de l'ex. CCPR ont une densité de population comprise entre 10 et 50 hab./km<sup>2</sup>.



## 2 - Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement



Le tableau ci-dessous présente l'organisation générale dans son ensemble :

	OMr	VERRE	MULTIMATERIAUX	DECHETTERIES
COLLECTE	PAP - C1 - Bacs - Sacs rouges (pour les cas particuliers et la surproduction poncutelle) - Prestation	AV (colonnes aériennes et enterrées) - Prestation	PAP - C1 - Bacs - Sacs jaunes - Prestation	3 Centres Tri'Tout Gardiennage en Prestation
TRANSFERT TRAITEMENT	Enfouissement Sonzay	Transfert déchetterie St Antoine du Rocher Repreneur	Transfert Sonzay Centre de Tri ValorPôle (Le Mans)	Tout-venant Enfouissement Sonzay Déchets verts Compostage Charentilly Gravats Valorisation matière

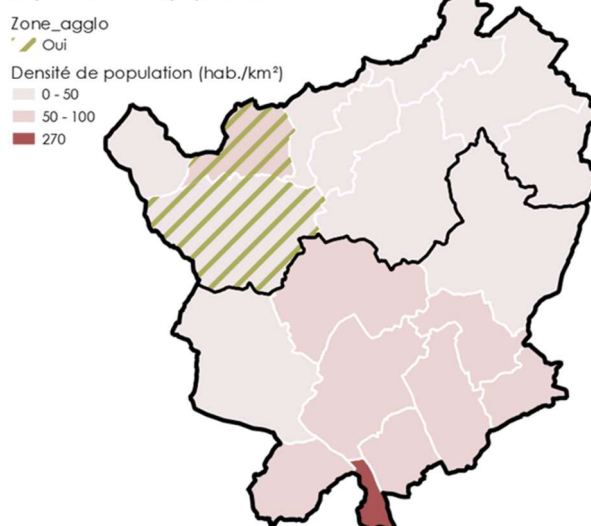
## 3 - Territoire desservi en 2022

Le territoire est très majoritairement composé de communes rurales (16 communes), avec quelques communes de typologie « mixte » (Cérelles, Charentilly et Saint-Roch). De fait, la CCGCPR présente au global une typologie « rural dispersé », caractérisée par un habitat peu dense ainsi qu'un habitat majoritairement en logements individuels.

Les résidences secondaires présentent une part peu élevée des logements avec 5 % : le nombre d'usagers collectés par le service de gestion des déchets est stable tout au long de l'année.

La part des appartements parmi les logements est faible (6 %), avec 13 communes en-dessous des 5 %. Avec respectivement 18 % et 14 % d'appartements, Neuillé-Pont-Pierre et Neuvy-le-Roi concentrent 45 % des logements collectifs de la collectivité.

Répartition de la population



Les communes collectées par les prestataires sont :

OM	
Jour Habituel	Communes
Lundi	Cérelles, Pernay, St Aubin le Dépeint, St Christophe sur le Nais, St Roch
Mardi	Beaumont-Louestault (partie Louestault), Charentilly, Chemillé sur Dême, Epeigné sur Dême, Marray, Semblançay
Mercredi	St Antoine du Rocher, St Paterne Racan
Jeudi	Bueil en Touraine, Neuillé Pont Pierre, Neuvy le Roi, Sonzay, Villebourg
Vendredi	Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Rouziers de Touraine

En fonction des répartitions de population et des contraintes techniques, les usagers du service sont collectés pour les Ordures Ménagère et le tri sélectif en porte à porte ou en point d'apport volontaire.

CS	
Jour Habituel	Communes
Lundi	St Aubin le Dépeint, St Christophe sur le Nais
Mardi	Charentilly, Chemillé sur Dême, Epeigné sur Dême, Marray, Semblançay
Mercredi	St Antoine du Rocher, St Paterne Racan, Pernay, St Roch
Jeudi	Bueil en Touraine, Neuillé Pont Pierre, Neuvy le Roi, Sonzay, Villebourg
Vendredi	Beaumont-Louestault (partie Beaumont), Rouziers de Touraine, Cérelles



La Communauté de Communes a pris la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dès sa création, elle se définit comme suit dans ses statuts :

## ○ Déchets ménagers :

Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ;

Centre Tri'Tout et Centre de tri : étude, réalisation et gestion (directe ou déléguée) ;

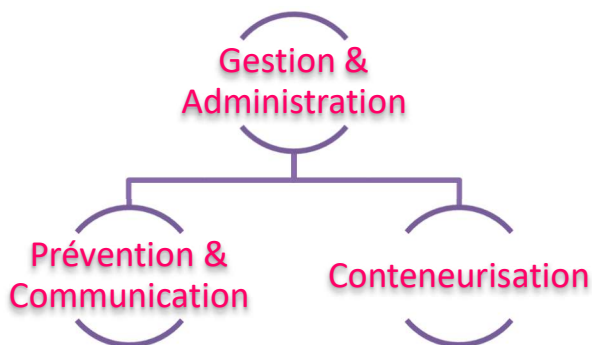
Promotion des actions de tri sélectif et de réduction des déchets à la source ;

Sensibilisation scolaire et tout public.

## ○ Le Service déchets est intégré dans le Service Environnement/Voiries-

Il est composé d'une adjointe technique, d'une assistante administrative, d'une technicienne environnement/agenda 21, d'un gardien de déchetterie et d'un responsable de service.

## ○ L'organigramme ci-dessous présente sa structure :



○ La liste ci-dessous reprend, par pôle, les moyens en Equivalent Temps Plein (ETP) affectés à la gestion des déchets par la CCGCPR :

### Gestion et Administratif (2 ETP) :

- + Responsable du service Environnement / Voiries (0,5 ETP) ;
- + Assistante administrative & technique (0,8 ETP) ;
- + Technicienne Environnement et Agenda 21 (0,1 ETP) ;
- + + Service facturation/réclamation de la CCGCPR (0,6 ETP)

### Conteneurisation (0,25 ETP) :

- + Assistante administrative & technique (0,1 ETP) ;
- + Agent des services techniques (0,15 ETP) ;

### Prévention et Communication (0,45 ETP) :

- + Assistante administrative & technique (0,1 ETP) ;
- + Technicienne Environnement et Agenda 21 (0,35) ;

Au total, ce sont **2,7 ETP** qui sont directement mobilisés par la collectivité pour la gestion des déchets. A cela s'ajoute des contrats de prestation de service pour la collecte, les déchèteries et le traitement. De fait, l'une des principales missions du pôle Gestion et Administration est d'assurer le suivi et le renouvellement des marchés.

- Les prestations de services sont réalisées par des entreprises privées comme suit :

PRESTATION	PRESTATAIRE
Collecte des OMr et du Multi en porte à porte sur Racan	SUEZ
Collecte des OMr en porte à porte sur Gâtine	OURRY
Collecte du Multi-matériaux en porte à porte sur Gâtine	OURRY
Gardiennage des déchetteries	SUEZ
Enlèvement des déchets sur la déchetterie de St Antoine du Rocher	MAUFFREY
Enlèvement des déchets sur la déchetterie de St Patern Racan	SUEZ
Enlèvement des déchets sur la déchetterie de Pernay	SUEZ
Collecte des colonnes à verre	SUEZ

A noter que la dissolution du Smiom de Couesmes a entraîné la reprise obligatoire par la Communauté de Communes de l'ensemble des contrats de prestation de service qui avaient été passés.



## La prévention déchets



Débutée en 2001, la distribution de composteur connaît un franc succès.

- **L'opération de distribution des bacs à ordures ménagères menée en 2013 a permis d'augmenter fortement le nombre de composteurs individuels distribués de 150 % par rapport à 2012.**

La gratuité de la mise à disposition des composteurs en 2018 a également entraîné une forte hausse des demandes (+80%). Cette action permet aux citoyens, d'obtenir la mise à disposition gratuite d'un composteur 320 l ou 800 l.

Ces composteurs sont à retirer au siège de la Communauté de Communes depuis 2021 ainsi qu'auprès des mairies.

Le compostage, c'est la transformation de déchets organiques (composés à 90% d'eau) en un produit très fertile appelé compost ou humus.



C'est **naturel**,  
**écologique**,  
**économique** et  
**très simple** !



- **Dans le jardin**, je peux composter les tontes de pelouses, la taille des haies (de préférence après broyage), les feuilles, les fleurs fanées, les pieds de légumes, les mauvaises herbes...

- **Un compost mûr** est homogène, sombre, odorant (humus forestier), grumeleux, fin et friable.

Il est bénéfique pour le sol et les plantes, apportant des éléments nutritifs et renforçant la vie biologique dans le sol !

- **A la cuisine**, je peux composter les épluchures de fruits et légumes, le marc de café et son filtre, le thé, les restes de repas, le pain, les essuies tout...

On considère qu'environ **30% du contenu de la poubelle peut être composté, soit environ 100 kg / habitant / an.**

○ En 2020, 1 558 foyers étaient équipés d'un composteur individuel. En 2021, les élus communautaires ont souhaité renforcer cette action en réalisant une distribution massive de composteurs.

Cette opération « coup de poing » a permis la fourniture de 1400 composteurs distribués durant 38 temps de distribution de décembre 2020 à mai 2021.

Chaque distribution s'est accompagnée d'une formation :

- Soit par une présentation en salle, lors d'un temps fort,
- Soit en réunion publique avec un temps de sensibilisation des particuliers par des élus de la commission formés ou par Zéro Déchet Touraine.

Un guide du compostage et un bioseau ont également été fournis.

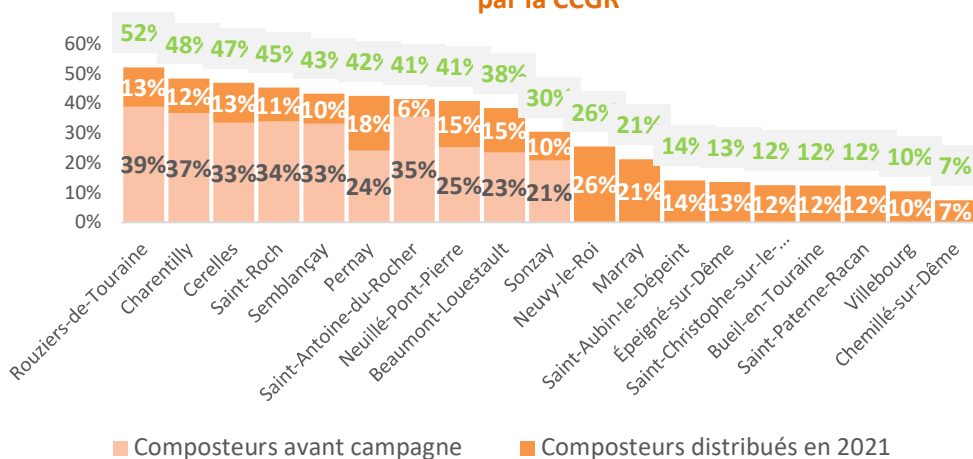
Des vidéos de formations ont également été envoyées par mail aux usagers équipés.



○ Composter permet donc de réduire le volume d'ordures ménagères non recyclables et le coût de leur traitement pour la Communauté de Communes, tout en limitant les problèmes d'odeurs issues des ordures ménagères.

○ La campagne de distribution de composteurs menée a permis d'améliorer nettement le taux d'équipement :

Taux d'équipement des maisons en composteur individuel fournis par la CCGR



○ La campagne de distribution menée en 2021 est la première sur le territoire de l'ex. CC Pays de Racan, ce qui explique un taux d'équipement nul avant campagne et une marge de progression plus importante.

A noter que les composteurs sont distribués gratuitement, pour faciliter au maximum l'implication des usagers. Pendant la campagne, 13 % des maisons du territoire ont été équipées.

○ En 2022, la distribution des composteurs s'est poursuivie, à la communauté de communes ou par l'organisation de sessions en mairie par les élus de la commission « déchets ménagers ». **397 composteurs ont été distribués en 2022, portant un total de 3 355 foyers équipés par la CCGR**

A noter également que sur le territoire, à majorité rurale, un nombre important d'usagers compostent en tas dans le jardin ou utilisent leurs biodéchets en alimentation animale, mais ne sont pas identifiés ici.

### ○ Le composteur collectif

Un composteur collectif est installé à Sonzay et dessert 5 logements. Son entretien est réalisé par Zéro Déchet Touraine.

Certaines cantines scolaires sont également équipées de composteur.



## La recyclerie

En novembre 2019, a été inaugurée la recyclerie « La caverne de Tri'Tout » directement installée sur le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher. Ce bâtiment de 450 m<sup>2</sup> permet à l'entreprise d'insertion Tri 37 de récupérer des objets, meubles ou matériaux pour les réparer, les détourner et les vendre sur le site.

Depuis son ouverture, la recyclerie porte 4 salariés à temps complet :

- 1 responsable de site
- 1 encadrante technique
- 3 salariés en parcours d'insertion

La recyclerie construit des partenariats avec des structures locales, associatives et artisanales.

Des ateliers techniques sont proposés aux visiteurs dans le cadre d'actions pédagogiques sur la consommation, la réparation et le réemploi.



	TOTAL ANNUEL	MOYENNE MENSUELLE
DEE -ELECTROMENAGER	2147	179
MOBILIER	18523	1544
VELO	560	47
TEXTILE	256	21
VAISSELLE	3900	325
DECO ET LUMINAIRE	1909	159
LIBRAIRIE	800	67
PUERICULURE	221	18
MULTIMEDIA	400	33
JOUET	1605	134
DIVERS (OUTIL, JARDINAGE...)	1241	103
<b>TOTAL</b>	<b>31562</b>	<b>2630</b>

Tonnage entré à la recyclerie (poids exprimé en kg)





## 1- Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

		FLUX DE DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE						
		VERRE	PAPIERS EMBALLAGES	DECHETS VERTS	NON RECYCLABLES	TEXTILES	DECHETS DANGEREUX	CARTON
CONTENANTS	NOMBRE DE CONTENANTS DISPONIBLES	80	1	3	3	17	3	3
	TYPE DE CONTENANTS	COLONNES	BENNES EN DECHETTERIE	BENNES/ALVEOLES EN DECHETTERIE	BENNES/ALVEOLES EN DECHETTERIE	COLONNES	LOCAL VEROUILLE	BENNES EN DECHETTERIE
	TONNAGE COLLECTE MENAGER	1 028,62	65,78	2455,51	1 776,53	87	248,81	255,39

On dénombre sur le territoire 61 Points d'Apport Volontaire (PAV), dédiés à la collecte du verre, pour un total de 80 colonnes (entre 1 et 4 colonnes par point). La grande majorité des colonnes sont aériennes, et l'on compte 10 colonnes enterrées, toutes situées sur l'ex. CCGC. Il y a quelques années, les contrats de collecte du verre incluait également l'entretien des colonnes, ce n'est plus le cas.

Au regard du nombre d'habitants par colonne de verre, l'ex. CCPR (238 hab./col) est mieux dotée que l'ex. CCGC (319 hab./col). Les colonnes à verres sont nettoyées une fois par an.

A partir de septembre 2016, le transfert du verre a été relocalisé sur le territoire, directement au centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher avant réexpédition vers les verriers.

### La Collecte du verre :

La collecte des points d'apport volontaire dédiés au verre est assurée en prestation par l'entreprise Suez, à travers deux contrats (pour l'ex.CCGC et l'ex. CCPR).

Le tableau ci-dessous présente la dotation en colonne par commune :

Commune	Nb. de colonnes
Beaumont	3
Bueil-en-Touraine	1
Cerelles	3
Charentilly	4
Chemillé-sur-Dême	3
Épeigné-sur-Dême	1
Louestault	3
Marray	2
Neuillé-Pont-Pierre	9
Neuvy-le-Roi	3
Pernay	4
Rouziers-de-Touraine	4
Saint-Roch	4
Semblançay	4
Sonzay	6
St-Antoine-du-Rocher	7
St-Aubin-le-Dépeint	2
St-Christophe/le-Nais	4
St-Paterne-Racan	6
Villebourg	1
	74

## 2 - Organisation de la collecte en porte à porte

### • Spécification de la collecte



○ Pour les ordures ménagères, les foyers du territoire sont équipés d'un bac dont le litrage correspond à la composition du foyer.

**Seules les ordures ménagères déposées dans les bacs fournis par la Communauté de Communes ou les mairies sont collectées.**

La collecte sélective est effectuée en sacs jaunes distribués par les mairies. Certains particuliers se sont équipés de leur propre bac à couvercle jaunes (15% des foyers)

FOYER (Nbre de personnes)	BAC (Litres)
1	80
2 à 3	140
4	180
5	240
habitat collectif	au cas par cas

#### Manque distance

	COLLECTES EN PORTE-à-PORTE	
	OMr 	RECYCLABLES SACS 
POPULATION DESSERVIE	21 493	21 493
TONNAGE ANNUEL	3 398,98	1 128,94
DISTANCES PARCOURUES POUR LA COLLECTE		0
COULEUR DU BAC CONCERNE	Vert ou Noir	Jaune

○ Les ordures ménagères et le tri sélectif sont collectés par des bennes monoflux sur la partie Gâtine (1 benne par flux) et des bennes bi-flux sur la partie Racan (1 compartiment par flux sur chaque benne).

Après stockage dans des bennes spécifiques sur le quai de transfert de Sonzay, les emballages recyclables sont acheminés au Centre de Tri ValorPôle 72 au Mans.

○ Le tableau suivant résume les différentes caractéristiques de ces collectes :

	Flux	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Prestataire	
Ex. CCGC	OMr	Mono-compartimenté	C1	Ourry	
	Multi	Mono-compartimenté	C1	Ourry	
Ex. CCPR	OMr	Multi	Bi-compartimenté	C1	Suez

*N.B. : Il n'y a pas de tournées spécifiques pour les professionnels : ils sont collectés sur les mêmes tournées que les particuliers.*

### ○ Des suivis de collecte ont été réalisés en 2022

L'objectif principal de ces suivis est de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur la collecte (temps de collecte, temps de haut-le-pied, distance parcourue, etc.), la conteneurisation (volume et état des bacs, points de regroupement, etc.) et sur le comportement des usagers (taux de présentation, erreurs de tri, etc.).

○ Le tableau ci-dessous présente un aperçu de caractéristiques relatives au comportement des usagers, basé sur les données collectées lors des suivis :

	Flux	Taux de présentation (bacs et sacs)	Taux de remplissage (bacs)
Ex. CCGC	OMr	87%	54%
	Multi	82%	68 % (concerne les 20 % des usagers en bacs)
Ex. CCPR	OMr	78%	61%

*N.B. : Le taux de remplissage représente le pourcentage de remplissage du bac lorsqu'il est présenté pour la collecte. Le taux de présentation correspond au pourcentage d'usagers qui présentent leur bac/sac lors de la collecte.*

### ○ Le haut le Pied

Du fait du caractère très rural du territoire, le haut le pied tient une part importante lors des collectes :

- Le temps de haut le pied représente entre 25 et 40 % du temps de tournée ;
- La distance de haut le pied représente entre 70 % et 90 % de la distance totale parcourue lors des tournées, ce qui représente entre 105 et 115 km par tournée ;

*N.B. : Le haut le pied correspond à l'ensemble des moments de la tournée lors desquels la benne est en fonctionnement mais ne collecte pas. Ainsi, le temps de haut le pied est constitué du temps que met la benne pour aller du dépôt à son lieu de collecte, de son lieu de collecte jusqu'au centre de transfert, du temps de parcours entre deux villages etc...*

La typologie rurale du territoire implique des temps et distances de haut le pied importants lors des collectes, du fait de la dispersion de l'habitat sur le territoire.

Cette donnée intrinsèque au territoire engendre des coûts supplémentaires par habitant par rapport à une collecte sur un territoire plus urbain.

○ La très grande majorité des usagers en sacs ne présentaient qu'un seul sac lors de la collecte avant l'extension des consignes de tri. Le volume a presque doublé après le passage des extensions en octobre 2021.

## • Les consignes de tri

○ La Communauté de communes a été retenue dans le cadre de l'appel à projet CITEO pour passer en extension de consignes de tri en 2021. Ainsi depuis le 4 octobre 2021, l'ensemble des papiers et des emballages se trient sur le territoire.

### ○ RECYCLER TOUS LES EMBALLAGES

Avant le 4 octobre 2021, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le sac de tri aux côtés des emballages en métal, papier et carton. Quant aux autres emballages plastiques, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont testé ensemble des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Les solutions trouvées permettent aujourd'hui cette bonne nouvelle sur notre territoire communautaire : pour recycler plus, **trions tous les emballages !**

## • Fréquence de la collecte

○ La collecte est réalisée 1 fois par semaine. Seule la maison de retraite de Semblançay (toute l'année) et le camping de Sonzay (en période estivale) sont collectés deux fois par semaine.

TYPE DE DECHETS COLLECTES EN PORTE-à-PORTE		
	OMR 	Recyclables sacs 
<b>Période annuelle</b>	1 x par semaine	1 x par semaine

## • Focus sur les déchèteries

○ Le territoire de la CCGR comporte 3 déchèteries : Pernay, Saint-Antoine-du-Rocher et Saint-Paterne-Racan.

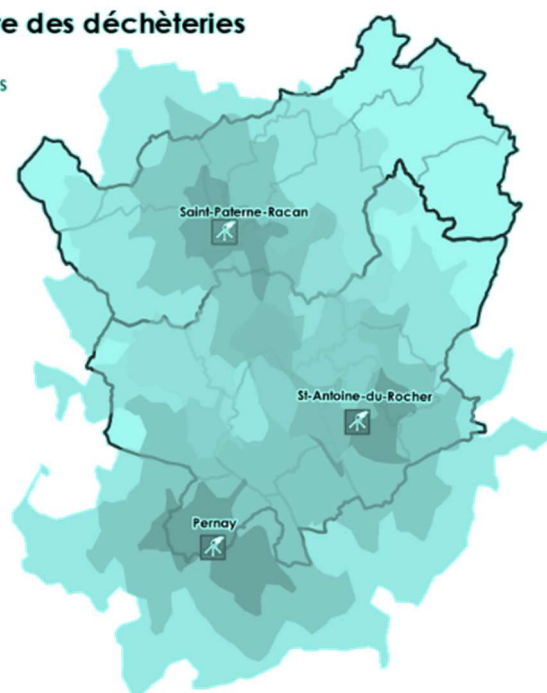
A noter que depuis le 01/01/2021, l'accès aux déchèteries est harmonisé sur l'ensemble du territoire : l'intégralité des usagers de la CCGR ont accès aux trois déchèteries.

	Nombre de déchèteries	Habitants pour une déchèterie
<b>CCGCR</b>	3	7 375
Rural dispersé	706	5 755
Indre-et-Loire	47	12 904
Centre-Val de Loire	250	10 256
Centre	250	10 256
France métropolitaine	4 614	13 943



### Desserte des déchèteries

Isochrones  
 5 min  
 10 min  
 15 min



○ La carte ci-contre présente la desserte des déchèteries du territoire, à l'aide d'isochrones. Les isochrones sont des outils graphiques permettant de délimiter les zones à partir desquelles il est possible de se rendre dans une déchèterie en moins de 10 minutes en voiture.

○ Déchets acceptés en 2022 :

- ✚ Ferraille
- ✚ Non Recyclable
- ✚ Verre
- ✚ DEEE (déchets électriques), ampoules, néons...
- ✚ Déchets toxiques
- ✚ Plastique à St Antoine du Rocher
- ✚ Cartons
- ✚ JRM (journaux, revues, magazines) à St Antoine du Rocher
- ✚ Textiles
- ✚ Déchets verts, souches à St Antoine du Rocher, bois
- ✚ Mobilier (bois, multi matériaux)
- ✚ Huiles friture, vidange
- ✚ Cartouches d'encre à St Antoine du Rocher et Pernay
- ✚ Petits extincteurs à St Antoine du Rocher
- ✚ Radiographies à St Antoine du Rocher
- ✚ Plâtre à St Antoine du Rocher et St Paterne
- ✚ Pneus à St Antoine du Rocher

○ En 2022 à Saint-Antoine-du-Rocher :

- ✚ Remplacement des murs des alvéoles par des cloisons amovibles
- ✚ Renforcement du gardiennage
- ✚ Réalisation d'un broyage de végétaux pour fourniture aux usagers du broyat
- ✚ Création d'une matériauthèque



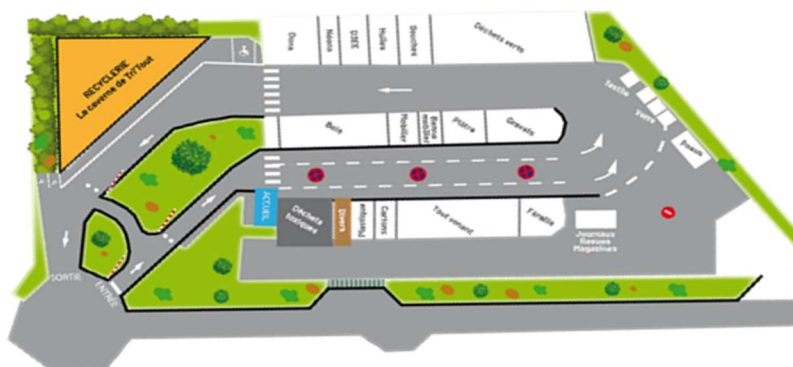
○ Zoom sur le Centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher

Contrairement aux déchetteries de Pernay et Saint-Paterne-Racan qui collecte les déchets des usagers via des bennes 30m3, la déchetterie de Saint-Antoine-Rocher, réaménagée sur 7100 m2 en 2015 propose le dépôt des déchets et matériaux directement dans des alvéoles.



○ Une alvéole, pour le stockage du verre ménager collecté en points d'apport volontaires sur le territoire avant réexpédition vers les verriers a été créée.

Un compacteur pour les plastiques souples a également été acheté pour limiter les transports. Et enfin, le site dispose de la recyclerie « La Caverne de Tri'tout » présentée précédemment.



○ L'aménagement permet ainsi d'accueillir plus de catégories de déchets, de mieux les trier et les expédier en semi pour en optimiser le transport vers les sites de traitement.

Les usagers déposent désormais leurs déchets dans des alvéoles carrées de 10 m de côté dont le fond est en contrebas de 1m par rapport à la zone de circulation centrale.

Ces 10 alvéoles permettent une grande souplesse de fonctionnement. Une pelle à pneu sert à la fois à charger les expéditions mais aussi à gérer le contenu des différents casiers.

Les déchets verts sont déposés de plain-pied dans une alvéole de 10 m x 35 m.



### • Jours et horaires d'ouverture

	ST ANTOINE DU ROCHER		PERNAY		ST PATERNE RACAN	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Fermé	14h00 - 17h30	9h00 - 12h00	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
<b>Mardi</b>	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
<b>Mercredi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
<b>Judi</b>	Fermé	Fermé	Fermé	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé
<b>Vendredi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	Fermé	Fermé	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15
<b>Samedi</b>	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h30	8h30 - 11h45	13h30 - 17h15

### • Evolution des Tonnages des trois Centres Tri'Tout

		Bois en mélange		Souches		Carton		Non Recyclable		Déchets verts		Gravats		Métaux ferreux ou non		Plâtre		Plastiques		Total 2022
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
PERNAY	Tonnage	61,40	49,56			51,83	47,39	410,62	354,31	433,64	393,62	395,96	314,42	45,32	33,02					1192,32
	Vidage	52,00	48,00			83,00	84,00	169,00	140,00	171,00	153,00	60,00	56,00	20,00	16,00					497,00
	T/vidage	1,18	1,03			0,62	0,56	2,43	2,53	2,54	2,57	6,60	5,61	2,27	2,06					2,40
STAR	Tonnage	329,80	268,68	159,84	154,22	148,44	133,63	1009,28	860,26	2149,42	1716,04	2460,65	2305,90	167,62	146,60	75,70	63,76		3,25	5652,34
	Vidage	35,00	45,00	21,00	20,00	87,00	87,00	76,00	65,00	127,00	109,00	91,00	87,00	20,00	21,00	21,00	17,00		5,00	456,00
	T/vidage	9,42	5,97	7,61	7,71	1,71	1,54	13,28	13,23	16,92	15,74	27,04	26,50	8,38	6,98	3,60	3,75		0,65	12,40
ST PATERNE	Tonnage	93,90	82,06			76,69	74,37	628,20	561,96	423,72	345,85	471,08	392,72	122,50	93,92	11,40	39,36			1590,24
	Vidage	44,00	45,00			85,00	108,00	216,00	205,00	172,00	159,00	77,00	72,00	42,00	37,00	3,00	12,00			638,00
	T/vidage	2,13	1,82			0,90	0,69	2,91	2,74	2,46	2,18	6,12	5,45	2,92	2,54	3,80	3,28			2,49
TOTAL	Tonnage	485,10	400,30	159,84	154,22	276,96	255,39	2048,10	1776,53	3006,78	2455,51	3327,69	3013,04	335,44	273,54	75,70	103,12			8434,90
	Vidage	131,00	138,00	21,00	20,00	255,00	279,00	461,00	410,00	470,00	421,00	228,00	215,00	82,00	74,00	24,00	29,00			1586,00
	T/vidage	12,74	8,83	7,61	7,71	3,23	2,79	18,62	18,51	21,92	20,49	39,76	37,57	13,56	11,58	15,00	7,03			5,32

\*tonnages hors filières à « responsabilité élargie du producteur » (DEA, DDS,...)

○ Le centre Tri'Tout de Saint-Antoine-du-Rocher traite 67 % des déchets déposés en déchetterie suivi de Saint-Paterne-Racan 19% puis Pernay 14 %.

Cela s'explique par les aménagements réalisés à Saint-Antoine-du-Rocher qui facilitent les dépôts mais aussi par la localisation de ce centre proche de communes importantes du territoire.

○ Pour Saint-Antoine-du-Rocher les principaux flux sont les gravats (40,8%) suivi des déchets verts (30,4%) puis du « non recyclable » (15,2%)

○ Pour Saint-Paterne-Racan les principaux flux sont le non recyclable (35,3%) suivi des gravats (24,7%) puis des déchets verts (21,7%)

○ Pour Pernay les principaux flux sont les déchets verts (33%) puis le non recyclable (29,7%) suivi des gravats (26,4%).

CENTRES Tri'Tout	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Bois R	463,00	511,78	424,20	485,10	400,30	-17,48%
Cartons R	151,00	161,09	244,64	276,96	255,39	-7,79%
DDS Eco DDS	11,41	8,30	12,35	15,19	14,59	-3,97%
DDS hors ecoDDS	43,15	52,44	85,24	91,99	75,03	-18,44%
Déchets verts R	2 550,00	2 474,83	2 738,94	3 006,78	2 455,51	-18,33%
DEEE R	158,97	173,08	247,70	240,04	248,81	3,65%
Ferraille R	219,00	225,26	369,63	335,44	273,54	-18,45%
Gravats	2 278,00	2 125,40	2 683,47	3 327,69	3 013,04	-9,46%
Mobilier R	242,88	240,92	355,32	636,48	304,73	-52,12%
Piles	1,67	2,05	1,43	1,79	2,09	16,89%
Tout venant	1 558,00	1 434,84	2 402,22	2 048,10	1 776,53	-13,26%
<b>Tonnage total</b>	<b>7 677,08</b>	<b>7 409,99</b>	<b>9 565,14</b>	<b>10 465,56</b>	<b>8 819,56</b>	<b>-15,73%</b>
<i>Dont recyclables</i>	3 784,85	3 786,96	4 380,43	4 980,80	3 938,28	
<b>Taux recyclage</b>	<b>49%</b>	<b>51%</b>	<b>46%</b>	<b>48%</b>	<b>45%</b>	

\*Les années 2018 et 2019 ne comprennent pas les tonnages de la déchetterie de Saint-Paterne-Racan gérée par le SMIOM de Couesmes durant ces années

○ L'année 2020 marquée par la crise sanitaire (confinement, consommation à domicile, ...) présentait une explosion des tonnages en déchetterie comparée aux années ultérieures : notamment le flux « non recyclable » (+14,5%), les gravats (+15%) et les cartons (+15%) probablement liés aux achats en ligne en augmentation. Les déchetteries avaient cependant été fermées plusieurs semaines.

○ L'année 2021 avait également été perturbée par la crise sanitaire avec une consommation et production de déchets à domicile supérieures aux années précédentes. Les sites n'ont cependant pas été fermés. Le tonnage déposé en déchetterie avait augmenté de 10 %. Le non recyclable avait cependant baissé notamment grâce aux bennes EcoMobilier installées sur les centres Tri'Tout et la benne bois mise en place en fin d'année 2020 sur Saint-Paterne-Racan.

L'année 2022 marque donc un retour à la normale avec une forte baisse des tonnages en déchetterie : - 15,7 % sur le tonnage global. Hormis les appareils électriques tous les flux sont en baisse.

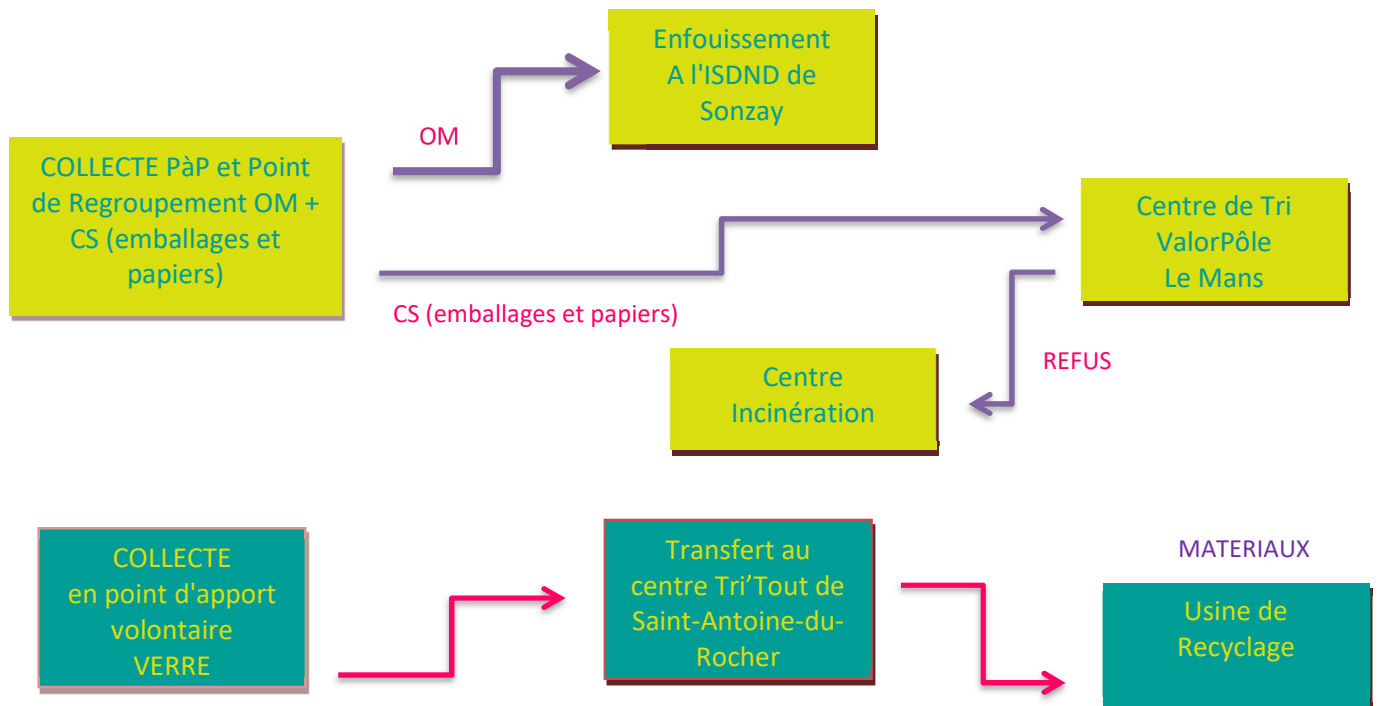
### ○ Accès des déchetteries

Les habitants du territoire ont accès aux 3 Centres Tri'Tout dans la limite d'1m3 jour et 3 m3 par semaine.

Les professionnels ont également accès aux déchetteries et payent en fonction du volume et de la nature des déchets déposés.

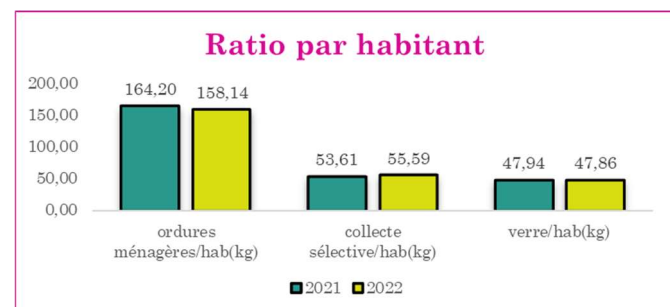
Les habitants de la commune d'Ambillou ont toujours accès à la déchetterie de Pernay grâce à une convention avec la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire (TOVAL).

### 3 - Evolution de l'organisation de la collecte



### 4 - La collecte des déchets : bilan

Bilan collecte sélective et ordures ménagères	2021	2022
<b>Collecte porte à porte (PàP)</b>		
Ordures ménagères	3 588,02	3 398,98
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes	1 116,18	1 128,94
<b>Collecte en point d'apport volontaire (PàV)</b>		
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes en déchetterie	55,36	65,78
Verre	1 047,60	1 028,62
<b>Total collecte</b>	<b>5 807,16</b>	<b>5 622,32</b>
<i>dont recyclables</i>	<i>2 219,14</i>	<i>2 223,34</i>
<b>Ratio (en kg)</b>		
Population	21 851	21 493
Ordures ménagères / hab (kg)	164,20	158,14
Emballages recyclables et papiers/cartonnettes / hab (kg)	53,61	55,59
Verre / hab (kg)	47,94	47,86
<b>Total/hab (kg)</b>	<b>265,76</b>	<b>261,59</b>
Taux recyclage	38%	40%



○ En 2020 avec la crise sanitaire (plus de consommation à domicile, télétravail,...), l'ensemble des flux avait augmenté :

- ✓ + 6,54 % pour la collecte sélective
- ✓ + 5,33 % pour les ordures ménagères
- ✓ + 11,08 % pour le verre

○ En 2021 le tonnage global présentait toujours une dynamique de légère augmentation.

○ En 2022, le tonnage global est en baisse (-3,2 %) principalement au niveau des ordures ménagères (-5,3 %) et du verre (-1,8%) ce qui s'explique par plusieurs facteurs : pas de confinement, augmentation du nombre de foyers équipés en composteur et élargissement des consignes de tri en octobre 2021 (en hausse de 2 %)


## 5 - Le traitement des déchets : organisation

○ Les sites de traitement sont les suivants :

- **Ordures Ménagères et non Recyclable de déchetterie** : enfouissement au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT. Ce site est classé ISO 14001 (norme environnementale) et récupère le biogaz issu des déchets en décomposition pour le purifier puis le brûler et ainsi produire de l'électricité.
- **Collecte Sélective** : triée par ValorPôle Le Mans avant expédition pour recyclage par les repreneurs (Valorplast, Arcelor, NORSE, EUROPAC, REVIPAC, AFFIMET)
- **Bois** : plateforme ECOSYS à Saint-Pierre-des-Corps
- **Déchets verts** : plateforme Ecosys à Charentilly
- **Ferraille** : Menut à St Pierre des Corps
- **Déchets électriques** : Ecosystème (Eco organisme)
- **Carton** : Passenaud à St Pierre des Corps
- **Gravats** : Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Sonzay SUEZ ENVIRONNEMENT (utilisation en remblais ou couche de protection)
- **Films plastiques** : Suez à Montlouis sur Loire
- **Déchets toxiques** : EcoDDS (Eco organisme) et Recydis au Mans
- **Mobilier** : EcoMaison (Eco organisme)
- **Verre** : Verallia (Eco organisme)
- **Piles** : Corepile (Eco organisme)
- **Textiles** : Le Relais / Refashion (Eco organisme)

## 6 - Refus de tri et performance

### Collecte sélective

BILAN DES CARACTERISATIONS CONSIDEREES A LA CLOTURE												
Flux	Date	Acier	Aluminium	ELA	EMR	FILM PE	GDM	JRM	MIX PET C	MIX PET F	PEHD-PP-PS	Refus
	21/02/2022	9,5635%	1,6675%	4,4139%	21,0888%	4,4139%	2,2070%	14,4679%	10,0539%	1,9617%	8,3374%	21,8244%
	21/03/2022	2,1918%	0,8219%	3,4247%	25,3425%	4,1096%	2,6027%	13,6986%	11,3699%	2,8767%	6,1644%	27,3973%
	31/03/2022	4,4000%	0,8000%	3,8000%	23,4000%	3,8000%	0,6000%	22,0000%	7,0000%	1,4000%	6,2000%	26,6000%
	25/04/2022	1,6992%	0,3115%	1,6992%	14,4435%	1,8408%	9,9122%	37,8080%	6,3721%	1,4160%	2,6905%	21,8069%
	09/05/2022	6,7517%	0,9752%	2,0005%	21,2553%	2,7507%	0,5001%	21,5054%	8,7522%	1,7504%	6,7517%	27,0068%
	18/05/2022	4,8658%	0,6435%	1,8835%	24,1720%	3,1392%	1,2557%	20,8758%	7,8481%	1,2557%	6,4354%	27,6252%
	02/06/2022	4,2968%	0,6776%	2,1484%	22,4756%	4,7926%	2,6442%	27,4335%	7,2715%	1,4874%	6,4452%	20,3272%
	04/07/2022	4,0015%	0,5335%	2,0960%	23,4375%	2,4771%	3,6204%	24,5808%	8,9558%	1,5244%	3,8110%	24,9619%
	11/07/2022	4,4341%	0,7601%	1,4780%	25,7601%	3,5895%	2,1115%	27,0270%	7,8125%	1,2669%	4,0118%	21,7483%
	26/07/2022	4,5524%	1,1128%	1,5175%	18,9681%	3,7936%	4,0465%	14,6687%	8,3460%	1,0116%	4,0465%	37,9363%
	06/09/2022	4,4522%	1,2776%	1,3550%	26,9067%	3,0972%	5,0329%	19,7445%	7,7429%	1,7422%	5,6136%	23,0352%
	16/09/2022	4,1394%	0,4829%	2,2422%	17,9372%	3,1045%	2,7596%	26,3884%	9,8310%	1,8972%	4,4843%	26,7334%
	04/10/2022	4,9751%	0,4975%	2,6949%	25,7048%	3,3167%	2,2803%	13,8889%	8,2919%	1,8657%	5,5970%	30,8872%
	12/10/2022	3,4877%	0,8092%	2,0926%	20,3683%	2,2321%	2,7902%	25,8092%	5,9989%	1,6741%	4,4643%	30,2734%
	18/11/2022	5,6248%	0,4647%	2,6901%	25,4341%	4,6466%	0,4891%	19,3201%	7,3368%	2,4456%	6,1140%	25,4341%
	01/12/2022	6,1856%	2,5037%	4,5655%	19,8822%	5,0074%	5,1546%	12,5184%	9,8675%	1,4728%	7,9529%	24,8895%
	16/12/2022	5,6664%	1,6999%	2,4637%	27,5930%	2,9564%	2,4637%	16,2602%	9,3619%	1,2318%	4,9273%	25,3757%
	28/12/2022	6,4763%	0,6974%	1,9927%	25,4068%	3,6533%	4,1514%	23,9123%	7,4726%	0,8303%	4,3175%	21,0893%
<b>Moyenne annuelle</b>		4,8758%	0,9298%	2,4755%	22,7543%	3,4845%	3,0346%	21,2171%	8,3159%	1,6172%	5,4647%	25,8307%

○ Les caractérisations sur la collecte sélective réalisées en Centre de Tri permettent de connaître la part du gisement de chaque flux entrant dans ces Centres. Leur qualité est très variable et dépend du lot étudié. Les refus de tri sont de 25,8 % en 2022.

Principales erreurs observées :

- Vêtements
- Ordures ménagères (balais, fleur en tissu, éléments de décoration, masques à usage unique, mouchoir ou serviette jetable...)
- Des emballages imbriqués qui empêchent un bon tri



## Ordures Ménagères

En mai 2022, la Communauté de communes a réalisé des caractérisations sur les Ordures Ménagères Résiduelles (sac noir) par les agents de la Communauté de communes et Tri 37. 6 échantillons représentant 3,01 T d'OM ont été étudiés.



Prélèvement



Tri des gros



Tri des moyens

Les résultats sont les suivants :

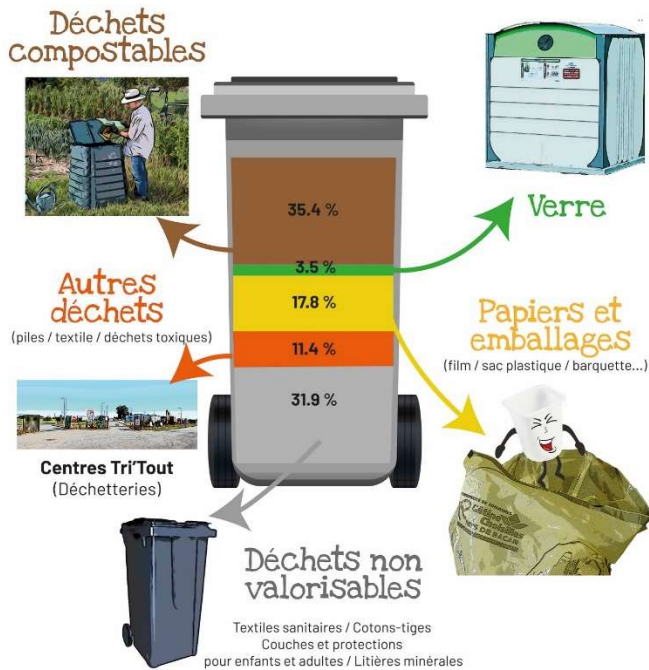
<i>CC Gâtine Choisilles Pays de Racan</i>	%	écart-type	intervalle de confiance ±
<b>O1 Déchets fermentescibles</b>	<b>35,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,2</b>
déchets de cuisine	17,1	3,7	3,2
viande / poisson / compostage difficile	3,7	2,4	2,1
gaspillage alimentaire	5,5	1,1	1,0
déchets de jardin	3,5	1,6	1,4
fermentescibles 20-100 mm	5,2	2,1	1,8
<b>O2 Papiers</b>	<b>5,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>
journaux, revues, magazines	0,6	0,2	0,2
papiers de bureau	1,2	0,2	0,2
autres papiers recyclables	1,3	0,3	0,2
publicités, courriers non adressés	0,8	0,5	0,5
tous papiers et cartons 20-100 mm	1,3	0,4	0,4
<b>O3 Cartons</b>	<b>3,6</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>
emballages cartonnettes	2,3	0,8	0,7
emballages cartons bruns	1,3	1,4	1,3
<b>O4 Composites</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
emballages composites cartons (ELA)	0,3	0,2	0,2
ECT : autres composites, gourdes, etc.	0,6	0,1	0,1
<b>O5 Textiles</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>
chaussures et maroquinerie	0,2	0,2	0,2
tous textiles	2,0	1,4	1,3
<b>O6 Textiles sanitaires</b>	<b>5,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>
papiers d'essuyage	5,2	1,1	1,0
<b>O7 Plastiques</b>	<b>10,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>
bouteilles et flacons PET	0,9	0,3	0,3
bouteilles et flacons PEHD	0,5	0,2	0,1
ECT : autres emballages plastiques rigides	3,8	0,4	0,4
ECT : autres emballages plastiques souples	3,7	0,5	0,5
tous plastiques 20-100 mm	1,6	0,6	0,5
<b>O9 Verres</b>	<b>3,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>
bouteilles et flacons	3,5	1,3	1,1
autres verres 20-100 mm	0,3	0,2	0,2
<b>10 Métaux</b>	<b>2,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>
emballages métaux ferreux	0,7	0,2	0,2
emballages aluminium	0,4	0,2	0,2
papier aluminium	0,1	0,0	0,0
autres métaux	0,0	0,0	0,0
métaux 20- 100 mm	0,8	0,4	0,3
<b>11 Reste</b>	<b>23,8</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>
tous autres combustibles	18,5	3,3	2,9
tous autres incombustibles	5,3	1,7	1,5
<b>12 Fines</b>	<b>4,7</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>
matière organique des fines < 20 mm	3,1	0,5	0,4
inertes des fines < 20 mm	1,7	0,3	0,2
<b>13 Indésirables</b>	<b>2,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>
tous indésirables	2,9	2,8	2,4

De manière plus synthétique :



# ZOOM

## sur un bac de déchets ménagers en Gâtine-Racan



Des efforts importants sont encore à concentrer sur la part fermentescible qui représente 35,4% du bac à ordures ménagères.

Dans la catégorie emballages et papier, même s'il reste des efforts à faire, les consignes de tri avant extension sont globalement comprises. La plus grosse erreur de tri concerne les emballages nouvellement à trier qui se retrouvent encore en quantité importante dans le bac à ordures ménagères.

En moyenne 68,1 % du contenu d'un bac d'ordures ménagères ne devraient pas y être.

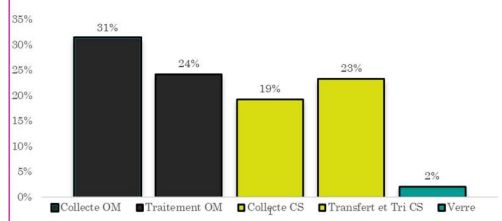
### Parmi les indésirables :



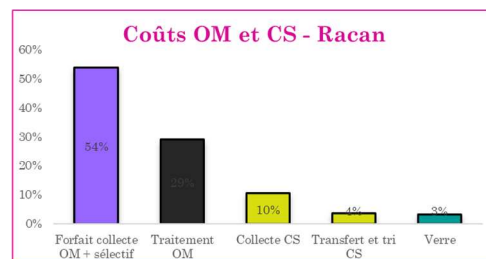
- La collecte sélective (CS) et la collecte des ordures ménagères (OMr)

GÂTINE		
DEPENSES	MONTANT TTC en euros	PART
Collecte et transport ordures ménagères	378 087,78	31%
Traitement des ordures ménagères	292 232,40	24%
Collecte et transport des emballages et papiers/cartonnettes	232 664,20	19%
Transfert et Tri des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	281 490,51	23%
Collecte du verre en PAV	24 981,08	2%
<b>TOTAL PRESTATION OMr + CS</b>	<b>1 209 455,97</b>	<b>100%</b>

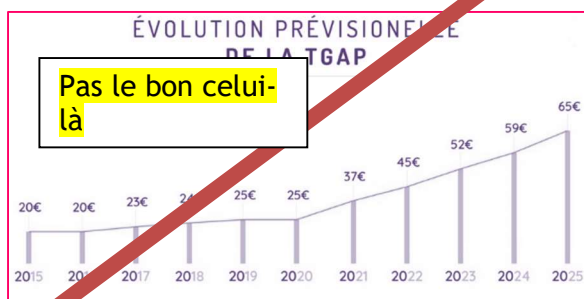
456 000 ttmt OM sur le budget  
367 000 collecte + tri racan - budget



RACAN		
DEPENSES	MONTANT TTC en euros	PART
Forfait collecte des ordures ménagères + sélectif	279 435,12	54%
Traitement des ordures ménagères	150 361,71	29%
Tri collecte sélective	54 517,06	10%
Transfert et Tri des emballages ménagers recyclables et des papiers cartonnettes	18 484,11	4%
Collecte du verre en PAV	16 542,09	3%
<b>TOTAL PRESTATION OM + COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>519 340,09</b>	<b>100%</b>



GÂTINE-RACAN	
DEPENSES	MONTANT TTC en euros
Bacs OM + Jaunes	24 198,12
Colonnes à verre	17 954,86
Sacs jaunes	47 748,00
Composteur	52 922,11
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 823,09</b>

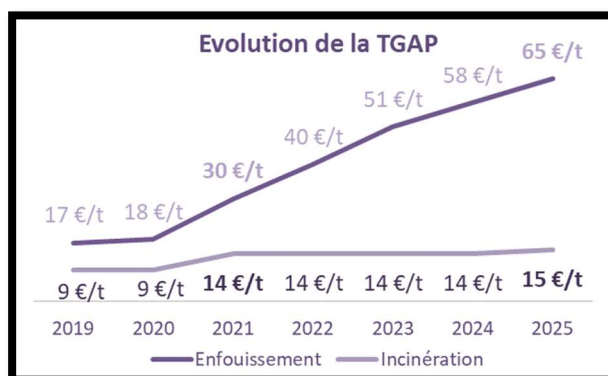


La collecte et le traitement des ordures ménagères restent les principales dépenses du service déchets ménagers.

Sur la partie ex-Pays de Racan, la collecte est réalisée en benne bi flux, la facturation comprend donc la prestation de collecte des deux flux de manière non distincte.

A noter l'augmentation constante des coûts de prestation lors de la révision annuelle des tarifs des prestations (+8,6% pour la collecte des déchets / +5,5% pour le transport en déchetterie / +7,4% pour le tri / +6,5% pour le traitement des OM,...) et lors du renouvellement des marchés (traitement des déchets issus des déchetteries, gardiennage) combinés, à une augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+33,3%) .

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a également eu un impact sur les coûts de prestation (augmentation du prix de l'énergie).



Evolution des indices durant l'année 2022 :

### Gazole : + 13 %

Année	Mois	Valeur
2022	Septembre	148,12
2022	Août	158,90
2022	Juillet	169,90
2022	Juin	177,37
2022	Mai	161,19
2022	Avril	158,51
2022	Mars	171,16
2022	Février	145,84
2022	Janvier	138,14
2021	Décembre	131,08
2021	Novembre	133,70
2021	Octobre	132,38
2021	Septembre	124,37

### Prix Production industrie traitement déchet : + 7,78 %

Année	Mois	Valeur
2022	Septembre	(p) 127,5
2022	Août	(p) (r) 127,5
2022	Juillet	(p) (r) 127,5
2022	Juin	126,8
2022	Mai	126,9
2022	Avril	126,7
2022	Mars	126,9
2022	Février	126,3
2022	Janvier	124,9
2021	Décembre	118,7
2021	Novembre	118,3
2021	Octobre	118,3
2021	Septembre	118,2

### Transport déchet : + 22,6 %

Date	Indice CNR REG EA Transport
2021-01	133,15
2021-02	134,64
2021-03	135,23
2021-04	135,08
2021-05	135,55
2021-06	136,35
2021-07	136,97
2021-08	136,75
2021-09	137,64
2021-10	140,51
2021-11	140,23
2021-12	139,8
2022-01	143,17
2022-02	149,52
2022-03	161,65
2022-04	158,99
2022-05	160,13
2022-06	166,45
2022-07	163,18
2022-08	160,86
2022-09	160,74
2022-10	168,85

## Dépenses de fonctionnement pour 2022

○ Même s'il traite 67% des tonnages déposés en déchetterie, le Centre Tri'Tout de St Antoine du Rocher représente 50% des dépenses liées aux déchetteries. Cela s'explique notamment par des coûts de gestion optimisée (gardiennage, transport, nombre de filière de tri,..) mais aussi par la forte proportion de gravats. Presque 2/3 des dépenses sont liées au flux « non recyclables » (32,8 %) et à l'exploitation/gardiennage des sites (29,2%).

DESIGNATION	COUT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT TTC en euros	COUT DE LOCATION DE BENNES OU CONTENEURS TTC en euros	COUT TOTAL TTC en euros	€/T
<b>PERNAY</b>				
Gravat	7 497,61	886,20	8 383,81	26,66
Ferraille	1 991,84	886,20	2 878,04	87,16
Déchets verts	24 044,83	1 772,40	25 817,23	65,59
Cartons	11 434,26	1 772,40	13 206,66	278,68
Non recyclable (TGAP comprise)	63 202,97	1 772,40	64 975,37	183,39
Bois	6 384,75	886,20	7 270,95	146,71
Dms*	18 631,08	1 899,00	20 530,08	1 113,41
Gestion déchetterie			57 742,26	
<b>TOTAL DES DEPENSES Pernay</b>	<b>133 187,34</b>	<b>9 874,80</b>	<b>200 804,40</b>	
<b>ST ANTOINE DU ROCHER</b>				

Gravat	32 073,50		32 073,50	19,06
Ferraille	3 878,30		3 878,30	2,31
Déchets verts	53 659,45		53 659,45	28,38
Cartons	19 921,22		19 921,22	10,54
Non recyclable (TGAP comprise)	147 918,63		147 918,63	179,74
Bois	10 074,77		10 074,77	12,24
Souches	7 807,92		7 807,92	
Journaux-revues-magasines	20 677,84	633,00	21 310,84	25,13
Dms*	21 238,51	1 899,00	23 137,51	25,81
Plâtre	8 838,45	633,00	9 471,45	10,74
Plastiques	1 111,76		1 111,76	52,74
Gestion déchetterie			170 399,42	28,37
<b>TOTAL DES DEPENSES St Antoine du Rocher</b>	<b>327 200,35</b>	<b>3 165,00</b>	<b>500 764,77</b>	
<b>ST PATERNE RACAN</b>				
Gravat	11 412,44	1 772,40	13 184,84	6,78
Ferraille	6 212,90	886,20	7 099,10	3,69
Déchets verts	27 345,51	1 772,40	29 117,91	15,40
Cartons	18 286,52	886,20	19 172,72	174,02
Non recyclable (TGAP comprise)	110 412,99	1 772,40	112 185,39	134,17
Bois	8 626,63	886,20	9 512,83	10,48
Souches	327,16		327,16	0,40
Dms*	29 745,14	1 899,00	31 644,14	36,14
Plâtre	5 963,37	633,00	6 596,37	312,92
Gestion déchetterie			61 740,67	10,28
<b>TOTAL DES DEPENSES St Paterne Racan</b>	<b>218 332,66</b>	<b>10 507,80</b>	<b>290 581,13</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>678 720,35</b>	<b>23 547,60</b>	<b>992 150,30</b>	

## 8 - Les financements

### • La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

○ Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CCGCPR a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle concerne toute propriété soumise à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée. Elle s'applique au propriétaire et à l'usufruitier du bien. Le Conseil Communautaire vote chaque année le taux de la TEOM ainsi que les éventuelles exonérations. Cette taxe est établie au nom des propriétaires mais peut être répercutée par ces derniers sur les locataires. Son assiette est définie par l'administration fiscale et le comptable du trésor procède à sa perception. Elle est reversée en totalité à la CCGCPR de manière à financer le service public d'enlèvement, de traitement des ordures ménagères et d'exploitation des déchetteries communautaires situées sur son territoire. Le montant de la TEOM 2022 s'élève à 2 286 259 €

- La Redevance Spéciale (RdS)

○ La Redevance Spéciale est destinée aux entreprises du Territoire. Elle correspond au paiement, par les producteurs de déchets non domestiques, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets ménagers et assimilés effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par elle. Le Service rendu est apprécié sur la base du nombre et de la capacité des bacs mis à disposition en tenant compte de la fréquence des collectes et du nombre de semaines d'activité.

○ Le montant de la redevance spéciale 2022 s'élève à 143 439,99 € TTC

REDEVANCE SPECIALE	Tarifs 2022
	€TTC/AN
<b>ARTISANS COMMERCANTS (volume d'ordures ménagères)</b>	
0 à 140 l	232,38
160 à 360 l	334,43
380 à 660 l	697,32
680 et plus	1 162,21
<b>CANTINES SCOLAIRES</b>	
0 à 50 rationnaires	456,59
51 à 100 rationnaires	782,40
101 à 150 rationnaires	1 108,63
151 à 350 rationnaires	2 412,90
Collège NPP	1 162,21
<b>DIVERSES STRUCTURES</b>	
MARPA	1 147,98
CCGCPR	697,32
La Source	3 437,11
Maison de retraite	4 199,99
Clinique du Val de Loire	2 673,82
<b>SALLES POLYVALENTES (selon la capacité d'accueil)</b>	
0 à 100 personnes	334,43
101 à 200 personnes	697,32
201 à 300 personnes	1 162,21
<b>MAIRIES (écoles, associations, annexes...)</b>	
0 à 140 l	232,38
160 à 360 l	334,43
380 à 660 l	697,32
680 et plus	1 162,21

- Les subventions et autres produits

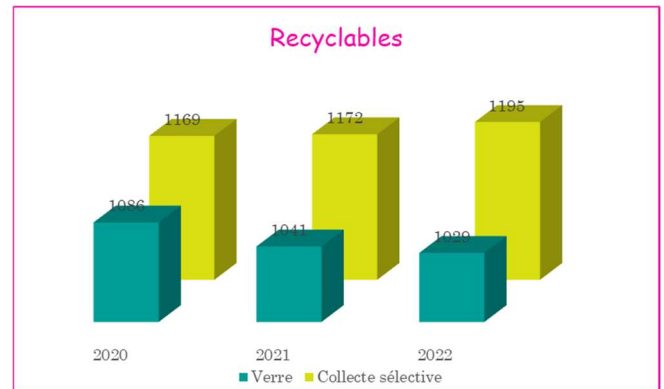
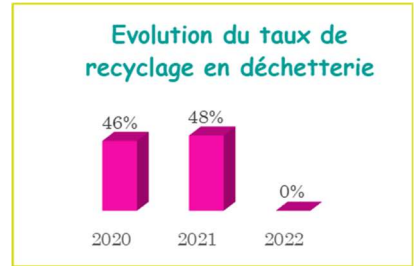
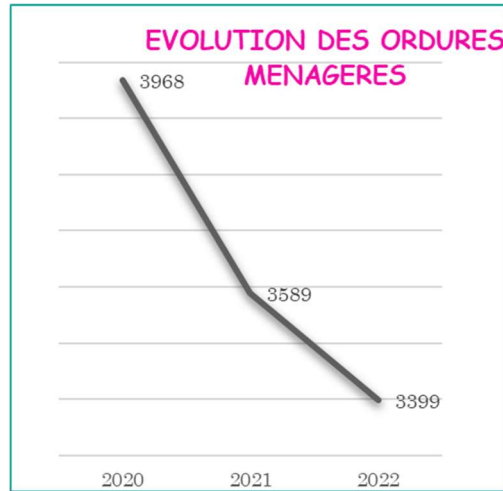
ORGANISMES	MONTANT €
Dépôts Centre Tri'Tout Pernay	356,94
Dépôts Centre Tri'Tout STAR	2 056,99
CITEO	215 200,00
CITEO (papiers)	19 526,67
EcoMobilier (soutien S1)	19 900,76
EcoDDS	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>257 041,36</b>

- Les recettes provenant de la vente des matériaux

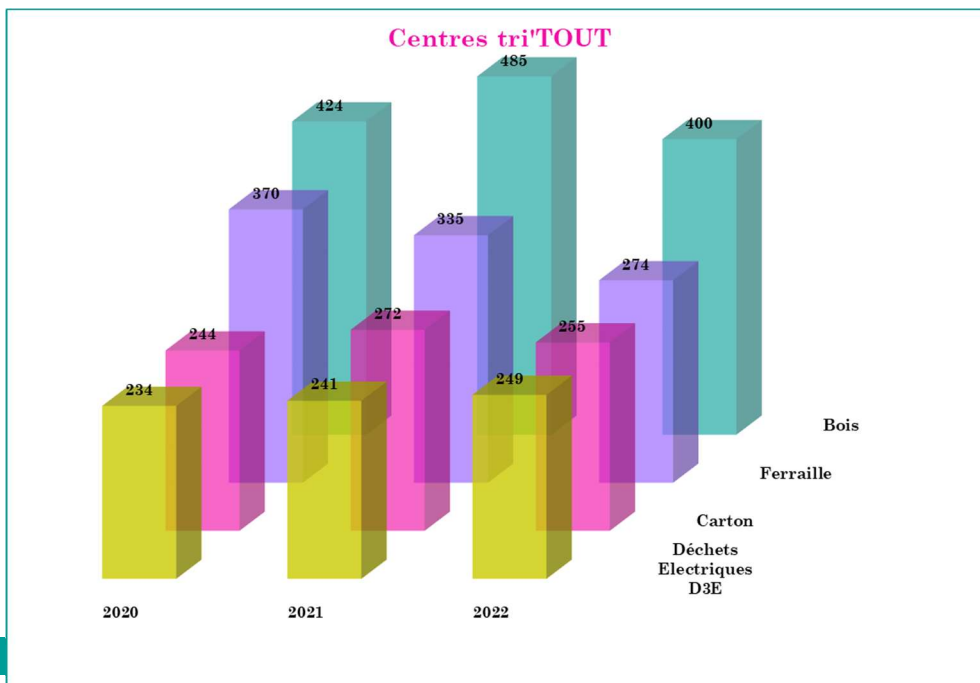
MATERIAUX	MONTANT € TTC
Acier (Arcelor)	12 759,14
Alu (Regeal Affimet)	3 887,67
Carton (Suez)	3 276,09
Carton (PASSENAUD)	21 805,81
Déchets électriques (Ecosystème - OCAD3E)	19 093,95
Plastiques PET (Valorplast)	108 261,10
Plastiques PEHD	
Plastiques (SUEZ)	22,86
Verre (Vérallia)	22 594,01
Ferraille (Perit)	53 251,72
Cartonnettes (EMR) (REVIPAC)	43 757,95
Papiers JRM (NORSKE)	27 904,82
<b>TOTAL</b>	<b>316 615,12</b>

## 8 Les financements

- Le Recyclage



- Les tonnages collectés en Centres Tri'Tout



- Les Centres Tri'Tout

La Communauté de Communes Gâtine-Racan gère trois Centres Tri'Tout qui desservent tout le territoire.

○ Saint Antoine du Rocher situé au 7 rue des Fossettes – Zone Artisanale



○ Saint Patern Racan situé rue Armand Moisant – Zone d'Activités



○ Pernay situé au lieu dit « Beau-Clos » - Zone d'Activités, ainsi que les habitants de la Commune d'Ambillou

## ❖ Autres actions



### Actions de communication et de sensibilisation



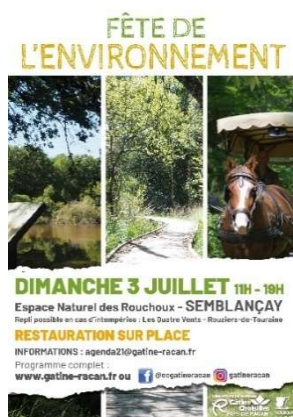
#### 1 - Sensibilisations scolaires

○ 1000 enfants de sensibilisés dont 200 sur la thématique des déchets sur l'année scolaire 2022/2023 dans le cadre d'un programme d'animation scolaire proposé par la CCGR



#### 2 - Sensibilisations tout public

○ La **fête de l'environnement** sur l'Espace Naturel des Rouchoux qui propose également plusieurs stands sur le sujet chaque année ainsi que des animations ludiques et culturelles a attiré 750 personnes le 3 juillet 2022.



○ **Presque 400 personnes** ont bénéficié d'une formation ou sensibilisation au compostage durant la fourniture de leur composteur individuel.

○ La « **caverne de Tri'Tout** » a également organisé plusieurs ateliers à la recyclerie : création de bijou, fabrication de produits cosmétiques, couture,...



○ **Semaine européenne de réduction des déchets :**

Chaque année, la CCGR participe à cet événement qui a réuni 250 personnes à la salle culturelle des 4 vents à Rouziers-de-Touraine le 26 novembre. Au programme, 12 structures partenaires ont pu sensibiliser à la prévention déchet : gaspillage alimentaire, compostage, Noël zéro déchet... L'organisation d'un REPAIR CAFE a permis la prise en charge de 43 objets dont 31 ont pu être réparés soit 140 kg de déchets évités.



La Communication s'est poursuivie à travers différents supports : le « tri gagnant » mis à jour, site internet, réseau sociaux, bulletin communautaire et bulletin environnement

Une réglette du tri a été envoyée à l'ensemble des habitants afin de faciliter le geste de tri des déchets du quotidien

Une signalétique spécifique au cimetière a été créée pour améliorer le tri des déchets sur ces sites





# Le Futur ?

## Contexte

○ Les nouvelles exigences réglementaires, notamment issues de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) sont nombreuses et impactent le service Déchets à différents niveaux :

- ▶ **Baisse de la production de Déchets Ménagers et Assimilés de 15 % d'ici 2030** : Il s'agit d'un véritable enjeu pour les collectivités puisque la prévention doit porter sur l'ensemble des déchets pris en charge par le service public. Or, si l'on constate une baisse de la production d'OMr, les apports en déchèteries croissent. Les collectivités devront mettre en place des actions volontaires pour maîtriser ces tonnages ;
- ▶ **Réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge** :
  - ✓ **Le développement des filières REP** (emballages, papiers graphiques, mobilier, D3E...), pour lesquelles les collectivités ont besoin d'information, d'échanges pour une mise en œuvre efficace ;
  - ✓ **L'harmonisation** progressive des schémas de collecte des collectivités territoriales pour faciliter le geste de tri au quotidien des citoyens ;
  - ✓ **La généralisation de l'Extension des Consignes de Tri** à l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2022 ;
  - ✓ **La généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025.**

Le modèle technique et économique classique de la gestion des Déchets est questionné et de nouvelles solutions devront émerger pour répondre aux objectifs posés par la LTECV et la loi AGEC ainsi qu'aux enjeux plus globaux de préservation des ressources via le développement de l'économie circulaire. En parallèle, les collectivités font face à un contexte économique contraint :

- ▶ **Hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), sur l'incinération et surtout sur l'enfouissement** : la TGAP passe de 18 €/t enfouie en 2020 à 65 €/t enfouie d'ici 2025.

## ○ Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

### Parmi les mesures rentrées en vigueur au 1er janvier 2022 :

- Le logo Triman accompagné d'une consigne de tri claire est déployé sur l'ensemble des produits
- La fin des emballages en plastique autour de certains fruits et légumes non transformés
- L'interdiction des jouets en plastique offerts dans les menus pour enfants ;
- L'interdiction des emballages en plastique pour la livraison des journaux, magazines et publicités
- La garantie légale de conformité pour les **produits d'occasion** est allongée de 6 mois.
- Les meubles usagés, les produits dangereux vides ou pleins (peintures, colles et produits de nettoyage avec des substances à risques) et les cartouches de gaz combustibles peuvent être repris en magasin
- L'élimination des invendus non alimentaires est interdite.
- De nouvelles filières élargie du producteur vont être créées et concernent les jouets, les articles de sport et loisirs et les articles de bricolage et de jardin.

**Zoom sur le contexte en Indre-et-Loire :** L'Indre-et-Loire présente une densité d'installation de traitement OMr faible par rapport aux départements voisins : c'est notamment le cas pour les incinérateurs. Dans un contexte réglementaire qui pousse progressivement les collectivités à privilégier l'incinération par rapport à l'enfouissement, il existe peu d'alternatives « locales », à proximité directe. C'est pourquoi une réflexion a été menée en 2022 au niveau départemental par la préfecture et le syndicat Touraine propre afin définir une stratégie pour les prochaines années.

En parallèle durant l'année 2022, la SPL « Tri Val de Loir(e) », dont la Communauté de communes est actionnaire, a débuté la construction du centre de tri à Parçay-Meslay pour une ouverture en octobre 2023

## ○ Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Depuis la loi NOTRe de 2015, la Région coordonne les actions entreprises par l'ensemble des acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets à l'échelle régionale.

Ce plan concerne toutes les catégories de déchets, hors nucléaire et explosifs. Il comprend notamment :

- Un état des lieux en matière de prévention et gestion des déchets,
- Une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites sur le territoire,
- Des objectifs de prévention, recyclage et valorisation des déchets en lien avec les objectifs nationaux,
- Les actions prévues pour atteindre ces objectifs.

ENJEU

**Disposer d'installations adaptées**

- Des installations complémentaires et de proximité
- Des équipements bien dimensionnés, intégrant les objectifs de réduction des déchets
- Des installations qui favorisent la valorisation et le recyclage

ENJEU

**Réduire les déchets à la source**

C'est une volonté forte de la Région. Aujourd'hui, 60% des habitants sont couverts par un programme de prévention des déchets. Par ailleurs, cinq collectivités se sont déjà lancées dans une démarche exemplaire et pilote : « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Ainsi, 300 000 habitants, soit 12% de la population régionale, s'engagent déjà à réduire très fortement leurs déchets. Le plan poursuivra la dynamique.

ENJEU

**Passer à la collecte des biodéchets\***

Obligatoire d'ici à 2025, la collecte des biodéchets constituera un enjeu important dans le plan déchets régional. Cette généralisation va dans le sens des actions déjà menées, comme la mise en place de composteurs individuels ou en pied d'immeuble.

\* Tout déchet non dangereux, biodégradable, alimentaire ou de cuisine, de jardin ou de parc.

